



Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**Présents :** MONTAGNE Jean-Philippe, GRIOT Jean, RANC Mireille, MONIER Jean-Luc, BROSSETTE Sylvain, JAANS Marie-Lise, GENEVRIER Daniel, BLANC Frédéric, BOUCHET Christian

**Excusés :** BEYSSON Marie-Jeanne

**Secrétaire de séance :** BROSSETTE Sylvain

**1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2025**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2/ Tarifs location salle ERA :**

Ils changent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

MOTIFS DE LOCATION	Habitants de la commune	Personnes ou Associations Extérieures à la commune
<b>Mariages / Anniversaires</b> Clés du vendredi au lundi matin	250€	410€
<b>Location n°1</b> (19 personnes) Journée PAS D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	95€	155€
<b>Location n°2</b> (19 personnes) Uniquement pour les réunions d'associations	Gratuit	55€
<b>Collations</b>	55€	55€

La consommation d'électricité sera facturée 0.50 € le kwh suite au coût réel moyen qui est facturé à la commune par le SIEL.

A compter de 2026, Loire Forez agglomération va facturer à la commune l'eau et l'assainissement. Un forfait de 5 € par jour pour l'eau sera également demandé à l'utilisateur de la salle ERA pour absorber les futurs coûts.

Délibération : 9 pour

**3/ Mutuelle santé :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune a l'obligation de proposer une mutuelle santé à ses agents. Une convention de participation est signée avec le CDG42 et la MNT. Le montant de la participation communale est fixé à 15 € par agent.

Délibération : 9 pour

**4/ Convention déneigement :**

La convention de déneigement avec l'entreprise Florent TP est reconduite en l'état, à savoir 75 € de l'heure.

**5/ Projet éolien de Gumières :**

ENEDIS a fait parvenir un dossier concernant le projet éolien de Gumières qui avait été étudié il y a deux ans. ENEDIS demande l'avis du conseil municipal concernant le passage du câblage (raccordement) sur la voirie départementale.

Le conseil municipal n'a pas d'observations particulières.



**Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison**

**6/ Sauvegarde informatique :**

Suite à une nouvelle offre de l'entreprise KOESIO qui a divisé sa première proposition par deux concernant le stockage des données informatiques de la mairie, il a été décidé de poursuivre les recherches d'une autre solution.

**7/ Fourrière animale :**

Une nouvelle convention est proposée par le Domaine du Bost de St Etienne Le Molard. Elle concerne le transport des animaux errants de la commune à la fourrière, pour un coût de 0.90 € le km par intervention, soit 63 € par transport.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle convention.

Délibération : 9 pour

**8/ Protection juridique et fonctionnelle des élus et agents communaux :**

L'assurance juridique et fonctionnelle des élus et agents communaux est reconduite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour un coût de 183 € par an.

9/ Rappel de la visite de M. le Sous-Préfet de la Loire le 19 novembre de 14h à 17h.

Le Président de séance :  
Jean-Philippe MONTAGNE

Le secrétaire de séance :  
Sylvain BROSSETTE